

Rennes, le 12 septembre 2023

Objet : revalorisation indemnitaire des infirmiers et des aides-soignants.

Mme APPÉRÉ Nathalie
Maire de Rennes

Copie :

Mme FOURDAN Danièle
Directrice du CCAS

M GAUTHIER Charles
CCAS – Direction Personnes Âgées

Mme LE BECHEC GAILLARD Nathalie
CCAS – Finances Budget

Mme GÉRARD Régine
Chargée RH à la Direction Solidarité Santé

M LE MOAL Antonin
Directeur Général des Ressources Humaines

Mme BOURVON Annaëlle
DRH / Relations Sociales

Madame La Maire,

La Première Ministre, Élisabeth Borne, a annoncé ce 31 août 2023, pour plus d'un milliard d'euros de revalorisations salariales au bénéfice des soignants, dont 600 millions correspondant à des revalorisations pérennisées et 500 millions concernant de nouvelles mesures, inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024, selon Matignon.

Permettez-nous d'attirer votre attention plus particulièrement sur les mesures suivantes, qui concernent nos collègues dits « non médicaux » (infirmiers, aides-soignants) qui seront mises en œuvre dès janvier 2024 dans la FPH :

- une majoration de 25 % de leur rémunération et de la compensation du travail de nuit,
- une augmentation de 20% de l'indemnité forfaitaire pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Cette nouvelle discrimination va sans aucun doute accroître la perte de vocation des soignants vers la FPT qui se dirigeront plus volontiers vers la FPH.

Rappelons qu'au moment du Covid les soignants de la FPT étaient aussi en première ligne, il ne peut pas y avoir de discrimination entre soignants à « diplômes égaux ».

Par ailleurs, le gouvernement promet « d'accélérer » sur d'autres sujets, concernant les soignants, comme la « qualité de vie au travail », la « conciliation avec les contraintes de la vie personnelle, dont la garde d'enfants ».

Nous vous savons confrontée, Madame la Maire, à la crise que traverse le système d'accueil des personnes âgées ainsi qu'à une pénurie de soignant-es.

Dans ce contexte, nous souhaitons être avisés de ce transfert de mesures dans les mêmes délais, auprès de l'ensemble des agent-es de notre collectivité concerné-es au titre des emplois occupés.

De plus, nous aimerions être informés concrètement des aides à la garde des enfants proposées par nos collectivités pour les agents ayant des contraintes du fait de métiers avec des horaires décalés, travail les samedi, dimanche, jours fériés, en soirées et d'astreinte, s'il vous plaît.

Dans l'attente d'éléments de réponses, d'une possible proposition de rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame La Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe CHAVROCHE
Secrétaire Général de
l'UGICT-CGT

